

CERTIFICAT MEDICAL

Obligatoire lors de la première inscription, à l'occasion du renouvellement de licence peut être renseigné en sus du visa apposé au dos de la licence. Le visa médical apposé sur la licence est représenté pour les compétitions, ainsi qu'à l'occasion des demandes d'autorisation d'acquisition ou de renouvellement de détention. Son existence sera vérifiée lors des contrôles de tir

Je soussigné Docteur

Certifie avoir examiné

et atteste que cette personne est apte à la pratique du tir sportif et ne présente aucune contre indication physique ou psychique à l'utilisation et à la détention d'armes.

Fait à

le

Cachet du médecin

Signature du médecin